

# Crèches

La crèche associe, au sein d'un même établissement, l'accueil régulier (plusieurs fois par semaine) et l'accueil occasionnel (de manière ponctuelle) des enfants âgés de 2 mois à 4 ans non révolu.

Ce mode de garde est destiné en priorité aux familles domiciliées sur le territoire de Terres du Lauragais. La souplesse de ces structures permet de s'adapter aux besoins des familles, tout en garantissant le bien-être des enfants.



- *Mon enfant est en situation de handicap :*

En collaboration avec les familles et les centres spécialisés, **les enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique compatible avec la vie en collectivité peuvent être accueillis.**

- *Comment est calculée ma participation financière ?*

**Le tarif horaire** est calculé selon les **revenus des familles et les barèmes de la CAF**. Les contrats annuels sont établis au plus près des besoins des familles et dans le respect du rythme de l'enfant.

Pour connaître le tarif exact, contactez **votre référente de secteur.**

- *Quels sont les horaires d'ouverture ?*

Les structures sont **ouvertes de 7h30 à 18h30** du lundi au vendredi à l'exception des jours fériés.



- *Quels professionnels pour s'occuper de mon enfant ?*

Chaque crèche est composée d'**une équipe pluridisciplinaire de professionnels diplômés dans la Petite Enfance** : une puéricultrice, des éducatrices de jeunes enfants, des auxiliaires de puériculture, des assistants éducatifs Petite Enfance.